



Communiqué de presse

Grenoble, le 3 juillet 2023

Contact presse

Zoé Fertier

06 74 04 67 40 // zfertier@chu-grenoble.fr

Maintien du dispositif de régulation des admissions aux urgences de l'hôpital Michallon du CHU Grenoble Alpes, entre 20h et 8h

Dans un contexte national particulièrement complexe, les établissements de santé publics et privés du territoire, en lien étroit avec la médecine de ville, ont déclenché en octobre 2021 un plan blanc territorial pour faire face ensemble aux difficultés de fonctionnement des différents services d'urgences adultes (nombre insuffisant de professionnels de santé disponibles et diminution du nombre de lits ouverts).

Depuis le mois de juin 2022 et pour faire face à des ressources médicales insuffisantes, les urgences de l'hôpital Michallon expérimentent un fonctionnement adapté avec une régulation des admissions par le centre 15.

Avant l'été et afin de garantir la prise en charge des soins urgents et de préserver les équipes qui se mobilisent au quotidien, le CHU Grenoble Alpes rappelle à la population d'appeler nécessairement le 15 avant de se présenter spontanément aux urgences, dès 20h et sur toute la période de nuit, jusqu'à 8h du matin.

En cas de problème de santé, les usagers sont invités à contacter en priorité leur médecin traitant ou un dispositif de permanence de soins.

Lors d'un appel au 15, les médecins régulateurs généralistes et urgentistes évaluent l'état de santé de l'appelant et l'orientent vers le parcours de soins le plus adapté : conseils médicaux, consultations pour soins non urgents chez un médecin généraliste, maisons médicales de garde, envoi d'une équipe médicale sur place, services d'urgences.

A noter : pour les urgences pédiatriques du CHU (Hôpital Couple-Enfant de Grenoble et Voiron), les urgences de Voiron (admissions entre 8h et 20h), les urgences traumatologiques de l'hôpital Sud (admissions entre 8h et 20h) et tous les services d'urgences gynéco-obstétricales du territoire, le recours au 15 n'est pas impératif mais demeure fortement recommandé.

**DE 20H À 8H
AVANT D'ALLER
AUX URGENCES
DU CHU GRENOBLE ALPES,
J'APPELLE LE 15 !**

**En cas d'urgence,
contactez le 15**

Expérimentation d'un dispositif de régulation des admissions aux urgences du CHU Grenoble Alpes :
De 20h à 8h, l'accès au service des urgences du CHU Grenoble Alpes nécessite un avis préalable du SAMU.
Les médecins régulateurs généralistes et urgentistes du Centre 15 évaluent l'état de santé de l'appelant et l'orientent vers le parcours de soins le plus adapté.

Carte et coordonnées des dispositifs de permanence de soins ambulatoires – territoire Sud-Isère

 **Urgences vitales**

Les urgences vitales sont prises en charge dans tous les services d'urgences du territoire en composant le 15.

En toute circonstance, avant de me déplacer aux urgences j'appelle le 15 !

J'ai besoin de consulter un médecin rapidement

— en journée
— en semaine



1. Je contacte mon **médecin traitant** pour prendre un rendez-vous

2. **S'il n'est pas disponible**, je consulte la liste des médecins généralistes de l'Isère sur www.ameli.fr pour trouver un médecin ou un professionnel de santé

Je peux accéder à cet annuaire en scannant ce QR Code

Le saviez-vous ?

Certains médecins peuvent proposer des téléconsultations !



3. Je contacte le dispositif SAS (**Service d'Accès aux Soins**) qui pourra orienter ma demande, **en composant le 15**

Ce service permet d'échanger par téléphone avec un professionnel de santé pouvant fournir un conseil médical, proposer une téléconsultation, orienter selon la situation vers une consultation non programmée en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR, par exemple.

J'ai besoin de consulter un médecin rapidement

— la nuit de 20h à minuit
— les week-ends et les jours fériés



Territoire Sud-Isère



Garde médicale Voiron
Hôpital de Voiron
34 av. Jacques Chirac, 38500 Voiron
Contacter le 15 ou sur présentation à l'accueil des urgences

Secteur de garde du Sappey et St Pierre-de-Chartreuse
Contacter le 15

Secteur de garde Voreppe
Contacter le 15

Maison médicale de garde Grenoble Nord
Quai Yermoloff, 38700 La Tronche
Contacter le 15

Maison médicale de garde Grenoble
Clinique mutualiste
8 Rue Dr Calmette, 38000 Grenoble
Sans rdv, du lundi au vendredi de 20h à 00h, samedi de 12h à 00h, dimanche et jours fériés de 8h à 00h

Maison médicale de garde Grésivaudan
12 rue Lamartine, 38190 Froges
Contacter le 15

Maison médicale de garde Vizille
101 rue du 19 mars 1962, 38220 Vizille
Contacter le 15

Point d'accueil pour soins immédiats (PASI) Clinique des Cèdres - av. de Grugliasco, 38130 Echirolles
Sur rdv via SOS Médecins
04 38 70 17 01 - rdvasos.fr
7jours/7, de 14h à 00h

SOS Médecins
3 av. du 8 Mai 1945, 38130 Echirolles
04 38 70 17 01 - rdvasos.fr
Sur rdv pris le jour même uniquement
7jours/7, de 8h à 00h

Document disponible sur demande et sur www.chu-grenoble.fr

Le service d'accès aux soins (SAS), porte d'entrée unique pour la population

Le **Service d'Accès aux Soins** relève du principe d'une **porte d'entrée unique pour toute personne ayant un besoin de santé urgent** ou n'ayant pas de médecin traitant disponible et nécessitant un soin non programmé et permet donc à tous de disposer d'une réponse à toute demande de soins.

Mis en place sur le territoire Sud-Isère depuis janvier 2021 dans le cadre d'une expérimentation, il est fondé sur un partenariat étroit et équilibré entre les différents acteurs de santé et est rendu possible par une concertation étroite avec tous les intervenants dans la prise en charge des soins non programmés.

Les médecins régulateurs généralistes et urgentistes du centre 15 orientent vers les parcours de soins les plus adaptés à la situation : conseils médicaux, consultations pour soins non urgents chez un médecin généraliste, maisons médicales de garde, envoi d'une équipe médicale sur place, services d'urgences.